

Image not found or type unknown



Heures supplémentaires et intempérie

Par **mikldept26**, le **10/12/2012 à 13:34**

Bonjour, je suis salarié d'une entreprise du bâtiment en tant qu'étancheur, lors d'une journée (matinée en heures supplémentaire) mon employeur stipule que les heures supplémentaire ainsi que l'heure d'attente au dépôt ne seront pas rémunéré, aussi bien par l'organisme des congés intempéries, ni par lui même, a t'il le droit de faire cela? Merci de votre réponse